



Bulletin d'adhésion & de don
HALTE AUX MARÉES VERTES
Année 2025(du 01/01 au 31/12/25)

Nom			
Prénom			
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone			
Adresse Courriel @			
Date et signature	Le :		

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | J'adhère à l'association HAMV et je verse 20€ de cotisation pour l'année 2025 |
| <input type="checkbox"/> | J'adhère en versant€ de cotisation « Solidaire » pour l'année 2025 (**) |
| <input type="checkbox"/> | Je fais un don de€ au bénéfice de l'association. |

(*) Pour ceux et celles qui peuvent avoir des difficultés financières mais souhaitent cotiser par solidarité (étudiants, chômeurs, ...), cette cotisation « Solidaire » est au minimum de 5€.

Règlement

- par chèque à l'ordre de " Halte aux Marées Vertes" à adresser à
HALTE AUX MARÉES VERTES - 4 route de la Chapelle Saint Maurice - 22400 Morieux LAMBALLE-ARMOR
- par carte bancaire à l'aide de « Helloasso » avec ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/halte-aux-marees-vertes/adhesions/adhesion-hamv-2025>

Merci !

Les cotisations et dons versés Halte aux Marées Vertes sont déductibles des impôts à hauteur de 66% pour un particulier et 60% pour une société. Par exemple, un don de 30 €, ne vous coûtera en réalité que 10,20€ après déduction fiscale. Idem pour votre adhésion.

La direction des impôts ne réclame plus a priori les reçus fiscaux, mais en cas de besoin, le demander à : contact@halteauxmareesvertes.org , celui-ci vous sera envoyé de préférence à votre adresse courriel.

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail pour recevoir nos lettres d'information.

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles ne seront utilisées qu'aux fins de gestion de notre association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations que vous pouvez exercer par courrier ou courriel.